



Section de Saint André des eaux

Règlement intérieur Jeunes-saison 2023-2024

Correspondant pour les sessions du lundi, mardi, mercredi, et samedi :

Jean-Loïc RIOU : 06 81 91 83 45

Vincent DAVID : 06 86 76 82 27

Organisation :

Les activités auront lieu au stade de l'île de la pierre (sauf indication contraire) cependant, certaines séances pourront se dérouler en dehors du stade.

« Le groupe compétition est réservé aux jeunes s'engageant à faire des compétitions dans l'année. »

Les horaires sont les suivants :

Le lundi de 18h15 à 19h45 :

Groupe compétitions Poussins, benjamins, minimes_

Le mardi (3groupes) de 18H30 à 20H00 :

Groupe loisirs pour les poussins.

Groupe loisirs pour les benjamins, minimes, cadets.

Groupe compétition cadets.

Le mercredi de 14H30 à 16H00 :

Groupe d'éveils et poussins loisirs.

Le samedi de 10H30 à 11H45 :

Réservé aux enfants du groupe compétition souhaitant faire une séance supplémentaire dans le cadre de la préparation aux cross.

- > La présence de parents bénévoles est obligatoire pour le maintien des entraînements.
- > La pratique de votre enfant au sein des groupes « éveil athlétique et compétition » implique votre disponibilité ponctuelle au cours de la saison pour assurer l'acheminement des jeunes sur le lieu de la compétition. Un calendrier vous sera communiqué au mois de septembre.
- > Afin de pouvoir démarrer l'activité à l'heure, **il est demandé d'être ponctuel.**
- > Les enfants doivent apporter une bouteille d'eau.
- > La section se dégage de toute responsabilité en cas d'accident survenant en dehors de la séance.
- > En cas de blessure ou de malaise, l'entraîneur préviendra les parents ou le médecin de garde.
- > **Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leur(s) enfant(s).**
- > **Les parents doivent récupérer leur(s) enfant(s) impérativement à la fin des activités.**
- > Au cours des activités, les règles de politesse, de tolérance, et de solidarité sont de mise.
- > Le club peut proposer aux jeunes des entraînements de qualité à un tarif convenable grâce à la tenue du semi-marathon de Brière. Au moins un des responsables de l'enfant s'engage donc à être bénévole le **samedi 20 mars et/ou le dimanche 21 mars**

Tenue :

Une tenue de sport est exigée, l'entraîneur se réserve le droit d'interdire la séance à un enfant si la tenue s'avère ne pas être en adéquation avec la pratique de l'athlétisme.

Discipline :

Nous demandons à tous les licenciés le respect envers l'entraîneur, les membres du bureau et les autres enfants.

Tout comportement dangereux fera l'objet d'une exclusion de la séance, ou de l'association en cas de récidive.

Chaque licencié devra prendre le plus grand soin du matériel et des installations mises à sa disposition.

L'entraîneur se réserve le droit d'exclure de la séance en cours, tout enfant qui respecterait pas les consignes expliquées ci-dessus.

Sécurité :

Il est interdit d'avoir : des bijoux, **téléphones portables**, chewing-gums, etc.. Pendant la séance d'athlétisme

La section se dégage de toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires

En cas d'absence prolongée, ou d'arrêt, merci de tenir informé l'association : secretariat.esco.saintandre@gmail.com, ou votre entraîneur.



- > Les enfants doivent apporter une bouteille d'eau.
- > La section se dégage de toute responsabilité en cas d'accident survenant en dehors de la séance.
- > En cas de blessure ou de malaise, l'entraîneur préviendra les parents ou le médecin de garde.
- > **Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leur(s) enfant(s).**
- > **Les parents doivent récupérer leur(s) enfant(s) impérativement à la fin des activités.**
- > Au cours des activités, les règles de politesse, de tolérance, et de solidarité sont de mise.

Le club peut proposer aux jeunes des entraînements de qualité à un tarif convenable grâce à la tenue du Semi-marathon de Brière. Au moins un des responsables de l'enfant s'engage donc à être bénévole le

Samedi 16 mars 2024 et/ou le dimanche 17 mars 2024



Choix sportif :

-Je souhaite participer aux entrainements dans le cadre « Loisirs » : OUI NON

-Je souhaite intégrer le groupe « Compétition » et participer à minimum 5 compétitions dans l'année OUI NON

Il sera possible d'intégrer le groupe « Compétition » en cours d'année.



Autorisation de transport et de soins (pour les mineurs)

J'autorise mon enfant à être transporté(e) par des dirigeants, des athlètes, des parents du club sur les lieux d'entraînement ou de compétition et prendre en mon absence toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident.

J'autorise le responsable de séance, entraîneur ayant délégation, à adapter le lieu de pratique (extérieur du stade), étant observé qu'il reste soumis à l'obligation de prendre les mesures nécessaires à la réalisation en toute sécurité du contenu pédagogique qu'il met en oeuvre (gestion du transport, matériel de secours), fonction des conditions climatiques, des ressources matérielles et d'encadrement et parents accompagnateurs disponibles.

J'autorise le club à diffuser des photos de mon enfant sur le site du club : www.escostandre.fr

Oui

Non

Je fournis ci-dessous la liste des conditions particulières de soin de mon enfant.

Condition particulières de soins : allergie, asthme, fragilité musculaire ou osseuse, etc... :

Madame, Monsieur, _____

Responsable légal de _____

Déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les conditions

Signature